

De nouveau, monsieur l'Orateur, j'invite le ministre responsable du logement à se lever pour annoncer une enquête sur les fuites de renseignements et l'absence de lignes directrices à l'intention de ses collaborateurs. L'enquête pourrait également porter sur les événements d'aujourd'hui, de sorte que la Chambre puisse connaître la vérité.

[Français]

**M. Raymond Savard (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur le président, j'aimerais revenir sur les commentaires de l'honorable ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (M. Cosgrove) concernant la question soulevée par l'honorable député le 10 novembre 1981 au sujet des conseils donnés aux propriétaires devant renouveler leur hypothèque. Puis-je faire remarquer, monsieur le président, qu'il a tenu la promesse qu'il a faite plus tôt à la Chambre et qu'il a pris certaines mesures en vue d'aider les personnes qui, au moment de leur renouvellement hypothécaire, éprouvaient les plus graves difficultés à effectuer leurs mensualités en raison des taux d'intérêt. Les membres de son personnel et lui-même ont répondu à 366 appels téléphoniques et lui-même a répondu à 193 lettres. Dans bon nombre de ces cas, il a réussi à obtenir des prêteurs, des arrangements de rechange sur le financement. Dans d'autres cas, il a obtenu le report des intérêts. Très souvent, monsieur le président, les membres de son personnel ont été en mesure d'aider les propriétaires à s'organiser eux-mêmes, en les référant aux protecteurs du citoyen que certaines banques avaient désignés pour s'occuper des questions de renouvellement.

J'aimerais aussi ajouter quelques mots au sujet des observations de l'honorable député sur le caractère secret du budget. Monsieur le président, l'honorable député conviendra, j'en suis sûr, que pour les personnes qui se trouvaient dans une situation difficile, il n'était que prudent d'attendre le dépôt du budget pour voir s'il n'apporterait pas quelque forme d'assistance. Comme l'honorable député le sait déjà, une aide a été annoncée dans ce budget. Le gouvernement a lancé le programme canadien de renouvellement hypothécaire en vertu duquel le gouvernement s'engage à venir en aide aux Canadiens qui se trouvent dans le plus grand besoin. Il est aussi très encourageant, monsieur le président, de constater que les taux d'intérêt aient régressé ces dernières semaines, car c'est là que réside la solution fondamentale aux problèmes des propriétaires. En résumé, monsieur le président, j'aimerais rassurer l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Lewis), et lui dire que le gouvernement a fait et continue de faire tout son possible pour venir en aide aux propriétaires qui sont dans le plus grand besoin.

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE—LA NOUVELLE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE CAMPS D'INTERNEMENT DE CIVILS. (B) LE LIBELLÉ DU DÉCRET PUBLIÉ DANS LA «GAZETTE DU CANADA»

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Monsieur l'Orateur, depuis l'avènement du premier ministre (M. Trudeau) et de son gouvernement, j'ai toujours cru qu'il ne fallait pas écouter ce qu'il disait mais plutôt regarder ce qu'il faisait. Le 10 septembre dernier, le *Citizen* d'Ottawa rapportait des propos du premier ministre—et vous savez, monsieur

### L'ajournement

l'Orateur que le *Citizen* se veut toujours aimable pour le premier ministre, qu'il cite sûrement avec exactitude:

Il n'y a pas lieu d'être fier de l'intolérance pratiquée sur la côte du Pacifique au cours des premières décennies du siècle. Il n'y a pas de meilleur exemple que la décision prise par le gouvernement fédéral, au plus fort de la Seconde Guerre mondiale, pour évacuer les Canadiens d'origine japonaise des localités côtières et en priver un grand nombre de leurs droits civils.

C'est ce que le premier ministre a dit.

● (2210)

Au cours du débat sur la constitution, cherchant à justifier l'existence d'une charte des droits pour le Canada, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a déclaré pour défendre cette charte, et je cite la page 7374 du *hansard* du 17 février:

Je voudrais décrire ce que la charte nous réserve pour l'avenir et comment elle s'inscrit dans le grand courant de l'histoire du Canada. Nous pouvons certainement être fiers de notre histoire, mais elle n'est pas sans taches. Certaines ont été étalées au grand jour lorsque le comité spécial mixte a entendu les témoignages de représentants des autochtones du Canada, de la National Association of Japanese Canadians, de groupes francophones de l'extérieur du Québec, de groupes anglophones du Québec, de la National Black Coalition, de groupes féminins et des handicapés.

Notre tâche consiste en partie à reconnaître les injustices du passé et à veiller à ce que les droits ne soient jamais plus foulés aux pieds. Elle consiste également à nous assurer que notre constitution reflète l'évolution remarquable de nos valeurs. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Nous construisons un Canada d'aujourd'hui pour demain.

Voilà ce qu'a déclaré le ministre de la Justice le 17 février dernier. En même temps, au cabinet, et j'insiste sur ce point, le premier ministre, le ministre de la Justice, le solliciteur général (M. Kaplan) et d'autres ministres mettaient au point le document n° 1305 du Conseil Privé qui a paru dans la *Gazette* du 10 juin. Je cite un passage de ce document, tiré de la Partie II de l'Annexe, sous la rubrique concernant les pouvoirs attribués au solliciteur général:

6. Établir, gérer et exploiter des camps d'internement de civils.

7. Faciliter la diminution progressive et le transfert des prisonniers afin de permettre la création de camps d'internement de civils.

D'une part, le premier ministre et le ministre de la Justice disent que cela ne se reproduira plus jamais. Et en même temps, ils se donnent des pouvoirs afin de créer des camps d'internement de civils. «Que les droits ne soient jamais plus foulés aux pieds.»

Dans ces conditions, pourquoi le cabinet prévoit-il la création de camps d'internement de civils? On peut dire sans se tromper que la politique comporte une sorte d'axiome. Les gouvernements ne prévoient pas des pouvoirs qu'ils n'ont pas l'intention d'utiliser. Le gouvernement envisage-t-il d'invoquer les dispositions de cette loi? Bien sûr que oui. La question est de savoir qui seront les candidats? Qui sera interné dans ces camps de civils?

Il importe de noter qu'en 1970, nous n'avons pas eu besoin d'une guerre pour procéder à des emprisonnements massifs. Les dispositions de cette loi, qui font suite à la loi sur les mesures de guerre, sont censées s'appliquer en cas de guerre. Cependant, le premier ministre nous a déjà prouvé que nous n'avons pas besoin d'une guerre pour les invoquer.

Qu'est-ce qui incitera le gouvernement à exercer ces pouvoirs pour instaurer un camp d'internement des civils? Pourquoi le solliciteur général m'a-t-il menti à ce sujet le 29 octobre, quand je lui ai posé la question pour la première fois?